Date de dépôt: 6 novembre 2002

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Renaud Gautier « Avenir de la place financière »

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 27 août 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite qui a la teneur suivante :

Vu le caractère vital de la place financière pour l'économie genevoise, tant en termes d'emplois que de recettes ;

Vu l'importance qu'accordent les citoyens au respect de la sphère privée (notamment financière) ;

Vu les attaques dont le secret bancaire fait l'objet à l'heure actuelle;

Que compte faire le Conseil d'Etat pour défendre ce secteur essentiel de l'économie, tant sur le plan cantonal que vis-à-vis des Autorités fédérales ?

L'avenir de la place financière genevoise représente pour le Conseil d'Etat une préoccupation de premier plan.

Soutenu par sa longue tradition d'excellence, grâce à la compétence des hommes et des femmes qui travaillent dans le domaine des banques et des assurances, ce secteur est particulièrement important et essentiel pour notre canton.

Q 3571-A 2/3

En effet, ce domaine d'activité emploie environ 20 000 personnes dans notre canton et produit une part importante des recettes fiscales (estimée entre 30 et 35 %).

De plus, la place financière genevoise engendre un certain nombre de retombées indirectes importantes pour notre économie. Des larges pans sont étroitement liés à l'activité des banques et des assurances, plus particulièrement des activités économiques traditionnelles et locales comme le commerce de détail ou l'artisanat par exemple. Le maintien du niveau de la consommation, de même que de nombreuses activités de services sont influencés de manière positive par l'implantation sur notre territoire d'établissements offrant une large palette de prestations et jouissant d'une reconnaissance internationale.

Un affaiblissement de la place financière genevoise aurait donc des effets extrêmement négatifs. Nous entendons donc soutenir fermement cette branche d'activité et réaffirmer notre engagement en faveur de ce secteur économique.

Au niveau cantonal, le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, inquiet des différents licenciements dans ce secteur ces derniers mois, a mis en place un groupe ad hoc, afin d'examiner les conditions de formation et de reclassement des travailleurs licenciés. La problématique du chômage et des licenciements collectifs a été également évoquée au sein du conseil stratégique de la promotion économique. Ces discussions associeront les partenaires sociaux, les administrations concernées, ainsi que l'ensemble des établissements de la place.

Au niveau de la défense du secret bancaire, notre Conseil entend soutenir de manière constante et décidée les efforts effectués par le Conseil fédéral dans ces discussions avec l'Union européenne sur cette question, afin de sauvegarder les conditions-cadres déterminantes pour notre économie.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier : La présidente : Robert Hensler Micheline Calmy Rey

3/3 Q 3571-A

ANNEXE

Secrétariat du Grand Conseil

Q 3571

Question déposée par: M. Renaud Gautier

Date de dépôt: 27 août 2002

Messagerie

Question écrite Avenir de la place financière ?

- Vu le caractère vital de la place financière pour l'économie genevoise, tant en termes d'emplois que de recettes;
- Vu l'importance qu'accordent les citoyens au respect de la sphère privée (notamment financière);
- Vu les attaques dont le secret bancaire fait l'objet à l'heure actuelle ;

Que compte faire le Conseil d'Etat pour défendre ce secteur essentiel de l'économie, tant sur le plan cantonal que vis-à-vis des Autorités fédérales ?